

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria

OBJET / GAIA

**Construction de
deux courts de tennis
couverts : aide du
Département 64 au
titre de l'Appel à
Projets 2020**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
24 février 2020

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 24

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

SEANCE DU 2 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Corinne Othateguy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, Mme Bernadette Remeau, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othateguy à Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza, Mme Bernadette Remeau à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

M. Irastorza, adjoint, expose :

Afin de favoriser la pratique du tennis, en toutes saisons, et pour le développement du Club de Tennis et d'offrir aux élèves des établissements scolaires (primaires et secondaires), la Commune souhaite réaliser deux courts couverts de tennis dans le complexe sportif Michel LABEGUERIE à Cambo-Les-Bains.

Ce projet permettra de maintenir, voire d'augmenter la fréquentation des adhérents du club. Il assurera également la qualité d'accueil tout au long de l'année, pour l'école de tennis mais aussi pour l'organisation des compétitions.

La construction sera positionnée à une vingtaine de mètres du tennis club existant ce qui permettra de bénéficier des vestiaires et sanitaires du club house.

La surface totale de la structure couverte est estimée à 1 500 m² composée de deux courts de tennis, d'un local rangement et d'un espace de déambulation autour des courts.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle affectée à cette opération s'élève à 875 000 € HT, selon le détail ci-dessous :

- Travaux HT..... 800 000 €
- Maîtrise d'œuvre HT..... 52 000 €
- Coûts annexes HT..... 18 000 €
(études de sol, relevés topographiques, missions de Contrôle Technique (CT), Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs (SPS)...
- Equipements et matériels sportifs HT..... 5 000 €

Ce programme d'investissement s'inscrit dans la thématique des services et de leur mutualisation à caractère sportif, éducatif et associatif en raison du maintien et du développement de ces services apportés à la population.

Aussi, il convient de solliciter le Département des Pyrénées-Atlantiques au titre de l'aide allouée au titre des Appels à Projets 2020 pour les projets structurants.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Financier	Aide sollicitée	%	Montant
Département 64	Appel à projets 2020	30 %	262 500 €
ETAT	DETR	37,71 % (hors matériel et VRD – Base 840 000 € - En cours	330 000 €
FFT Fédération Française de Tennis	Aide Fédérale	En cours	
CAPB	Fonds de Concours	En cours	
Fonds propres de la Commune	Auto-financement	32,29 %	282 500 €
Financement global			875 000 €

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le programme d'investissement de ce projet pour un montant de 875 000 € HT,
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE l'aide du Département des Pyrénées Atlantiques à hauteur maximale de 30 % du montant HT de l'opération,
- HABILITE M. le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/03/2020